

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAF
Caisse nationale des allocations familiales

Décision du 1^{er} octobre 2010 portant délégation de signature à caractère financier

NOR : SASX1031037S

Le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 224-7 ;
Vu l'instruction codificatrice M9-1 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;
Vu la circulaire du ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, du 28 octobre 2005, relative à la publication des décisions ;
Vu la décision de nomination de Mme Christine Mansiet au poste de directeur des ressources humaines et de la gestion de l'établissement public de la CNAF en date du 1^{er} juillet 2009 ;
Vu la décision de réorganisation de la direction des ressources humaines et de la gestion de l'établissement public en date du 1^{er} septembre 2010,

Décide :

Article unique

Délégation permanente de signature est accordée à M. Éric Lecointe, responsable du pôle paie à la direction des ressources humaines et de la gestion de l'établissement public, pour signer, dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel :

- les attestations de la réception de « travaux, fournitures et de service fait » dont le montant est inférieur à 11 250 € (HT) et dont la demande d'achat a été émise par le pôle paie ;
- les demandes d'achats de biens ou de services émises par son pôle et adressés au service responsable des achats ;
- les ordres de missions du personnel de son pôle en métropole ;
- ordonnancer les dépenses du personnel d'un montant inférieur à 2 000 € (HT) ;
- ordonnancer les dépenses relatives aux frais des administrateurs.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010.

Le directeur de la CNAF,
H. DROUET

*Le contrôleur général
économique et financier,*
D. MÉTAYER

*Le directeur des ressources humaines
et de la gestion de l'établissement public,*
C. MANSIET

Le délégué,
É. LECOINTE